

Orientation stratégique du contrat de ville :**Poursuivre l'ancrage des quartiers au projet urbain d'agglomération****Objectifs généraux**

- Redonner de l'attractivité aux grands parcs sociaux dans le marché de l'habitat plus particulièrement en investissant dans la performance énergétique des logements.
- Mobiliser l'ensemble des dispositifs en faveur de la rénovation urbaine.

- Maintenir ou renforcer des pôles de services et d'activités par la présence de services publics, de commerces, d'équipements structurants et d'activités économiques.
- Développer l'accès numérique dans les quartiers et les usages liés à l'habitat
- Equilibrer le peuplement par une concertation préparatoire aux attributions des logements et formaliser la création des instances partenariales opérationnelles : Conférence Intercommunale du Logement, Commission inter-bailleurs.
- Construire des parcours résidentiels pour favoriser la mixité dans les parcs locatifs en s'appuyant sur des offres d'habitat nouvelles.

Champ d'action 1 :

- ▶ **Mettre en œuvre les objectifs du programme local de l'habitat visant à revaloriser le parc social locatif dans le marché local de l'habitat, à diversifier l'offre d'habitat pour proposer des parcours résidentiels répondant aux besoins des ménages et à équilibrer sa répartition sur le territoire.**

Champ d'action 2 :

- ▶ **Mettre en œuvre les objectifs du programme local de l'habitat relatifs à une réflexion sur les équilibres de peuplement et la mixité sociale.**

Champ d'action 3 :

- ▶ **Poursuivre la requalification urbaine du parc social du GrandAngoulême situé dans les périmètres prioritaires par l'amélioration de l'habitat et des aménagements des espaces extérieurs, la qualité des services de proximité, l'amélioration des dessertes et la présence d'activités économiques par des conventions avec l'ANRU pour les quartiers éligibles et par les moyens d'investissement de droit commun.**

- ▶ **Mobiliser les aides publiques sur le parc privé dont les copropriétés dégradées et potentiellement indignes par le biais des programmes dédiés (ANAH, OPAH, PIG, rénovation énergétique des bâtiments...).**

Champ d'action 4 :

- ▶ **Inscrire une démarche artistique dans les projets urbains qui mobilise les habitants en s'appuyant sur les compétences du territoire (école d'arts, CAUE...)**

Champ d'action 5 :

- ▶ **Veiller à une communication valorisante sur les quartiers prioritaires, sur leur offre d'habitat, sur leurs habitants, sur les événements qui s'y déroulent.**

Objectifs généraux

- Impliquer les habitants dans la gestion durable de leur quartier en s'appuyant sur la médiation sociale et interculturelle
- Favoriser les initiatives visant à assurer l'entretien, la sécurité des espaces, le respect du cadre de vie et la prévention des incivilités.
- Impliquer les habitants dans l'animation des équipements de proximité.

Champ d'action 1 :

- ▶ **Poursuivre et développer les approches partenariales de gestion urbaine et sociale de proximité en impliquant tous les acteurs (habitants, conseils citoyens, comités de quartier...).**

Champ d'action 2 :

- ▶ **Améliorer la qualité résidentielle et l'appropriation par les habitants de leur environnement de proximité en créant avec les habitants des jardins partagés dans les quartiers et en les intégrant dans les programmes de requalification urbaine.**

Champ d'action 3 :

- ▶ **Intégrer la transition énergétique dans les programmes de requalification avec l'appui des dispositifs soutenus par la Caisse des dépôts et en Région et diffuser la culture des bonnes pratiques énergétiques auprès des habitants.**

Champ d'action 4 :

- ▶ **Sensibiliser les habitants aux pratiques du développement durable (eau, recyclage, compostage, énergies, consommation...)**

Signataires concernés : Agglomération, bailleurs, communes, Conseil régional, Etat (Préfecture, Caisse des Dépôts, DDT, ANRU, ANAH, ARS, Délégation aux Droits des Femmes et à l'Égalité),